

CTL Suppressions Emplois 2020

7 janvier 2020
La liquidation continue...

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont par principe boycotté cette première convocation. Au-delà de l'aspect purement comptable des suppressions d'emplois à la DGFIP, la déclinaison par le DDFIP des 16 suppressions supplémentaires en Savoie appelle les observations suivantes.

La majeure partie des suppressions est finalement supportée par la fermeture de la Trésorerie OPH (ou OPAC) avec un total de 10 emplois. Mais attention la fermeture du service sera effective le 1^{er} janvier 2021. Dès lors, il est incompréhensible d'appliquer les suppressions d'emplois au titre de 2020.

D'une part, les services dans lesquels seront affectés les agents de l'OPH (sans chaise mais avec vraisemblablement encore la charge de leur future ancienne mission) seront pénalisés par l'absence de ces agents pendant au minimum 4 mois (de septembre à décembre), sans compter l'absence liée à l'établissement des comptes de gestion début 2021.

D'autre part, concernant le mouvement local, les agents concernés bénéficieront à juste titre d'une priorité, priorité compte tenu de la fermeture du service qui devrait être appliquée seulement en 2021.

Même si nous avons regretté à de nombreuses reprises le manque d'anticipation de la DDFIP, cette dernière concernant l'affectation des agents de l'OPH nous semble totalement inappropriée.

Outre l'OPH, la création du Service des Impôts fonciers départemental et de son antenne de St Jean de Maurienne entraîne des conséquences au niveau des SIP. Il reste aux chefs de service à établir la liste des agents entrant dans le périmètre et pouvant ainsi faire jouer une priorité au mouvement local (pour suivre la mission ou obtenir un poste sur leur résidence actuelle – rappel, obligation de suivre la mission si transfert de celle-ci sur la même résidence).

Attention, pour les agents du CDIF de St Jean de Maurienne, rien ne garantit aux plus jeunes de pouvoir rester dans leur service...

Les départs en retraite et réussites aux différents concours pourront avoir leur importance !

Dernière minute : le DDFIP a refusé de nous communiquer en amont de ce CTL les documents ayant servis au « calibrage » du SDIF. Plus inquiétant, il renvoie à un CTL « NRP », alors que le DDFIP nous martèle depuis des mois que la création du SDIF est hors projet NRP, pour communiquer sur « le nombre exact des emplois concernés par les transferts ».

Il nous a été précisé que l'effectif du SDIF pour ce CTL emploi se fait par le transfert des emplois des CDIF existants et des emplois des cellules foncières estimés. Néanmoins, y compris en 2020, les effectifs de la structure pourront être ajustés et confirmés par un mouvement local. La correction du TAGERFIP interviendra le cas échéant au 1er janvier 2021.

Le contrôle fiscal, à l'instar de la mission foncière, est également visé par les premières décisions liées au Nouveau Réseau de Proximité. Avec le jeu des chaises musicales et dans l'espoir que les agents pour lesquels la Direction est visionnaire en anticipant leurs choix de vie, le nombre de brigades de vérification (BDV) est ramené de 3 à 2 avec 10 inspecteurs par brigade. Un temps sanctuarisé, le contrôle fiscal pourvoie donc à la création de 3 postes de A en Direction... gageons que la Direction connaît déjà les heureux bénéficiaires de ces 3 postes !

Déclinaison des suppressions d'emplois 2020

source : document CTL de la DDFIP

Service	Suppressions / Redéploiements / Créations					Total
	A+	A	B	B géo	C	
OPH (fermeture au 31/12/2020)	-1	-2	-5		-2	-10
PCE Chambéry			-2			-2
PCE Albertville ⁽¹⁾	+1	+7	+2			+10 ⁽¹⁾
BDV Chambéry ⁽²⁾		+2	+1			+3 ⁽²⁾
BDV Albertville ⁽²⁾		+4				+4 ⁽²⁾
SIP Chambéry ⁽³⁾			-2		-7	-9 ⁽³⁾
SIP-SIE Aix-les-Bains					-1	-1
SIP Moutiers ⁽⁴⁾			-1		-3	-4 ⁽⁴⁾
SIP-SIE St-Jean de Mne			-1			-1
SIP-SIE Albertville			-1			-1
Direction		+3				+3
SDIF Chambéry ⁽⁵⁾	+1	+2	+7	+10	+13	+33 ⁽⁵⁾
SDIF St-Jean de Mne ⁽⁶⁾		+1	+3		+8	+12 ⁽⁶⁾
TS St-Michel de Mne			-1		+1	0
TS St-Jean de Mne			+1			+1

⁽¹⁾ Création du service suite à la fermeture du PCE Moutiers et de l'antenne de St Jean de Maurienne (au final -1 A).

⁽²⁾ La BDV de Moutiers et l'antenne de St Jean de Maurienne sont supprimées.

⁽³⁾ Dont transfert de 2 B et 5 C au SDIF Chambéry.

⁽⁴⁾ Dont transfert d'1 B et 3 C au SDIF St-Jean.

⁽⁵⁾ **Création du SDIF Départemental Chambéry avec suppression du CDIF Barberaz, du CDIF de Moutiers, de la partie topographique et des locaux professionnels du CDIF de St Jean de Mne et des cellules foncières des SIP d'Aix les Bains et de Chambéry.**

⁽⁶⁾ Création de l'antenne SDIF St-Jean avec maintien des locaux d'habitation du CDIF St Jean et transfert de la cellule foncière du SIP de Moutiers.